



FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, le 2 juillet 2002

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Corrigendum 1 (03/2001)

Recommandation UIT-T G.729 Annexe G (02/2000)

Codage de la parole à 8 kbit/s par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique conjuguée – Annexe G: implémentation de référence de la fonctionnalité DTX de l'Annexe B pour l'Annexe E de la Rec. G.729

Origine: réunion de la CE 16 tenue à Genève du 13 au 17 novembre 2000: description textuelle

Conformément aux délibérations qui ont eu lieu lors de l'examen de la Question 19/16 et sur la base de la Contribution tardive 79, les modifications suivantes ont été apportées à la description textuelle de l'Annexe G de la Rec. UIT-T G.729 (voir le tableau ci-dessous).

N°	Emplacement	Texte actuel	Texte proposé
1	G.5.1, 6 ^e ligne	<i>Vad_dec</i>	<i>Vad_deci</i>
2	G.5.1, 7 ^e ligne	<i>Vad_deci</i>	<i>PVad_dec</i>
3	G.5.1.1, dans la 2 ^e équation de l'écart type de délai tonal, 2 occurrences	$\sum_{i=1}^{i=5}$	$\sum_{i=1}^5$
4	G.5.1.1, dans l'équation de la moyenne glissante de gain tonal	$\sum_{i=1}^{i=5}$	$\sum_{i=1}^5$
5	G.5.1.1, 9 ^e ligne sous Indicateur de lissage de délai tonal et de force d'éléments voisés	si (... ou (<i>Pflag2</i> ==1))	si (... ou (<i>Pflag2</i> ==1))
6	G.5.1.1, dernière ligne de c) sous Compteurs de stationnarité	moyenne glissante de <i>count_music</i>	moyenne glissante de <i>count_music</i> (sans objet en français)
7	G.6.2, 3 ^e ligne	Annexe B [2] et Annexe E [3]	Annexe B [2] ou Annexe E [3]

Ces corrections de forme n'ont aucune incidence sur le programme source C.